

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP PFCP ALLOCATION PART C - FR001400JDY4

Paris, le 17 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) PFCP Allocation géré par Auris Gestion et nous souhaitons vous informer d'une correction apportée à une information figurant dans notre précédent courrier.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

À la suite d'une erreur dans l'indication de l'indicateur de référence figurant dans notre précédent courrier, nous vous informons que l'indicateur de référence applicable au Fonds à compter du 10 décembre 2025 est le suivant :

– 40 % STOXX 600 Net Return EUR + 40 % MSCI World All Country Net Return EUR + 10 % Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10 % Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR.

Il est précisé que le prospectus et le document d'informations clés (DIC) entrés en vigueur le 10 décembre 2025 mentionnent le bon indicateur de référence et demeurent inchangés.

Nous vous invitons à vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications sont entrées en vigueur le **10 décembre 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
Régime juridique et politique d'investissement			
Indicateur de référence	35% EURO STOXX 50 Net Return EUR + 35% MSCI World All Country Net Return EUR + 15% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR + 15% €STR (capitalisé - flooré à 0)	40% STOXX 600 Net Return EUR + 40% MSCI World All Country Net Return EUR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR	
Frais			
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence, i.e. 35% EURO STOXX 50 Net Return EUR + 35% MSCI World All Country Net Return EUR + 15% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR + 15% €STR (capitalisé - flooré à 0)	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence, i.e. 40% STOXX 600 Net Return EUR + 40% MSCI World All Country Net Return EUR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR	=

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
 Directeur Général
 Directeur de l'Asset Management

